

1. Général

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent toujours à nos livraisons et services, sauf si et dans la mesure où quelque chose d'autre a été convenu par écrit et par consentement mutuel entre nous, en tant que vendeur ou prestataire de services, et le client. Dans la mesure où les conditions générales et particulières ne contiennent pas de dispositions, le Code suisse des obligations est applicable. L'acceptation des marchandises commandées ou l'acceptation du service livré signifie en tout cas l'acceptation des présentes "Conditions générales" par le client. Toutes les conditions du client sont non contraignantes pour nos livraisons et prestations, même si elles ne sont pas expressément contestées de notre part. Le terme "services" comprend aussi bien les prestations de Strub + Co. AG («Strub») en vertu du droit des contrats que du droit des contrats d'entreprise.

2. Commande, prix et paiement

L'objet et l'étendue des prestations dues sont définis exclusivement par l'offre écrite et, dans des cas particuliers, également verbale de Strub, qui a été acceptée par le client, ou par la commande du client confirmée par écrit par Strub. Dans des cas exceptionnels, une commande peut également être confirmée uniquement verbalement. Les modifications ou compléments de l'étendue de la livraison ou du service doivent toujours être effectués par écrit, mais si cela n'est pas possible autrement ou sur demande spéciale du client, ils peuvent également être effectués oralement. Sauf indication contraire, la TVA n'est pas comprise dans les prix et les factures sont payables dans les 30 jours suivant la livraison.

3. L'emballage

L'emballage peut être facturé au prix coûtant et ne doit pas être repris par Strub. Les caisses, palettes, etc. peuvent être facturées séparément. Celles-ci peuvent être créditées après la restitution franco de port.

4. Envoi/ tarifs

Toutes les augmentations de tarifs et de frais tels que les frais de transport, les primes d'assurance, les taxes douanières, etc. survenant après la conclusion du contrat peuvent être facturées au client, même si nous avons pris en charge le transport, l'assurance, le dédouanement, etc. ; des réductions peuvent également être créditées au client en conséquence. Une commande est considérée comme livrée lorsque le chauffeur a déchargé les marchandises à l'endroit indiqué ou que l'envoi a été remis à la poste ou au chemin de fer. Un service est considéré comme accepté (au plus tard) au moment du paiement de la facture.

5. Tolérances de quantité

Pour des produits spéciaux, nous nous réservons le droit de livrer 10% de plus ou de moins (par exemple, les sprays).

6. Force majeure/ clause haussière et baissière

Les cas de force majeure nous dispensent de respecter les délais d'exécution convenus. Les événements de force majeure comprennent, entre autres : la mobilisation, la guerre, les actes de sabotage, les grèves, les lock-out, les émeutes, les manifestations, les révolutions, les décrets officiels, la pénurie de matières premières, les inondations, les tempêtes, les incendies et autres événements élémentaires ainsi que toutes les autres interruptions imprévues dans le fonctionnement de l'usine de Strub, respectivement de ses fournisseurs ou les événements qui rendent notre exécution temporairement ou définitivement impossible ou économiquement déraisonnable.

La clause haussière et baissière est généralement considérée comme acceptée.

7. Contrôle de la livraison et du service

La marchandise livrée doit être inspectée par le client dès sa réception, mais en tout cas avant une éventuelle utilisation. Les services sont à contrôler après leur exécution, au plus tard avant l'utilisation du résultat de la commande. Les contestations concernant le poids ou le nombre ainsi que les plaintes relatives à la qualité de la marchandise ou aux services, ne sont valables que si elles nous sont notifiées par écrit dans les 8 jours suivant la réception de la marchandise, respectivement l'acceptation du service et si nous sommes en mesure de les contrôler sur place. Si le client néglige ce contrôle, Strub est libéré de toute responsabilité (dans la mesure où la loi le permet).

8. Défaut de paiement

Si le client ne respecte pas les conditions de paiement stipulées ou devient insolvable, tous nos avoirs vis-à-vis du client, indépendamment des dates de paiement convenues, deviennent exigibles et peuvent être réclamés par nous immédiatement. Si le client est en défaut de paiement, nous sommes également en droit d'interrompre nos services et/ou de résilier le contrat sans devoir envoyer un rappel spécial au client. Le client doit nous indemniser intégralement pour les dommages subis. Nous sommes également en droit d'annuler sans préavis toutes les commandes déjà confirmées au client mais non encore exécutées ou en cours d'exécution. À partir du troisième rappel, des frais de 5 francs par rappel seront facturés.

9. Responsabilité de Strub

En cas de réclamations justifiées ou d'avis de défauts, notre responsabilité se limite au remplacement gratuit de la marchandise faisant l'objet de la réclamation ou de la marchandise défectueuse ou à la rectification du service dû. Au-delà, le client n'a plus d'autre droit à l'encontre de Strub. Ainsi, le client n'a aucun droit à la résiliation, à la réduction ou à une quelconque indemnisation, par exemple pour manque à gagner. Sont notamment exclues les prétentions du client à la réparation de dommages directs ou indirects ou de dommages consécutifs ainsi que tous les autres frais encourus par le client en rapport avec les biens ou les services faisant l'objet de la réclamation. Les dispositions obligatoires de la loi fédérale sur la responsabilité des produits restent réservées. Le client ne peut tirer aucune garantie sur les propriétés du matériau ou sur l'application dans le cas particulier des déclarations verbales faites par notre personnel et donc aucune responsabilité de notre part. En cas de non-respect des réglementations relatives à la manipulation des produits Strub ou à l'application des résultats des services rendus, nous déclinons toute responsabilité.

10. Lieu d'exécution, lieu de juridiction et droit applicable

Le lieu d'exécution est Reiden. Le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges liés à nos livraisons est Lucerne.

11. Divers

Les modifications ou compléments aux présentes CGV nécessitent l'accord écrit explicite des parties.